

✓

AFFAIRE N° 9

PROJET ACHAT terrain P. CHATEL, situé au Bas de la Rivière

Le MAIRE expose les conditions dans lesquelles fonctionne l'école de la Rivière qui n'appartient pas à la Commune, l'état défectueux des locaux, l'impossibilité d'y faire des réparations.

Il faut donc envisager la construction d'une école et en premier lieu l'achat d'un terrain.

M. Paul CHATEL nous a offert un terrain de 70 mètres de long sur 68 mètres de large, situé à proximité de l'école actuelle. Il en demandait 5 millions.

Le service des domaines a ramené le prix à 4.500.000 Frs.

La commission du budget évalue ce terrain à 3.500.000 Frs.

J'ai discuté avec M. CHATEL qui finalement accepte ce prix. Il reste entendu que la somme prévue sera inscrite au budget additionnel de l'exercice en cours.

Je mets aux voix l'achat du terrain au prix indiqué.

Adopté à l'unanimité.

M. LAPIERRE fait ressortir que son groupe n'hésite pas à voter la somme de 3.500.000 Frs puisque le service des domaines a estimé la valeur du terrain à 4.500.000 Frs.